

## LA FALAISE SAINT-JACQUES

Mémoire présenté à  
l'Office de consultation publique de Montréal

Présenté par  
Les Élus de l'arrondissement Sud-Ouest

Séance de consultation publique sur la  
« Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels »

tenue le 3 mai 2004  
Salle paroissiale de l'église Notre-Dame-des-Neiges,  
au 5320, chemin de la Côte-des-Neiges

## **PRÉAMBULE**

La falaise St-Jacques, située à la frontière nord de l'arrondissement Sud-Ouest est un territoire boisé d'une superficie de 20 hectares, qui s'étire sur cinq (5) kilomètres et qui est habitée par 8 500 arbres abritant entre autres un nombre impressionnant d'oiseaux de plusieurs espèces.

La direction des travaux publics de l'arrondissement Sud-Ouest, de par sa mission, est déjà directement impliquée dans l'aménagement, la protection et l'entretien des espaces verts sur l'ensemble de son territoire.

Par conséquent nous les élus de l'arrondissement Sud-Ouest sommes heureux de l'initiative de la Ville centrale de vouloir prendre les moyens de préserver le plus possible les territoires écologiques sur l'Île et particulièrement celui de la falaise St-Jacques. C'est dans cet esprit que nous voulons par la présentation du présent mémoire, non seulement déclarer notre appui à un tel projet mais aussi nous assurer de l'implication directe du personnel de notre arrondissement dans celui-ci afin de contribuer au maximum à assurer la pérennité de la falaise.

## **HISTORIQUE**

La falaise St-Jacques est une formation géologique ancienne qui remonte au temps de la mer Champlain. Son importance a fait qu'elle a conditionné l'évolution de l'éventuelle ville. Dès le début de la colonie, elle a servi de frontière naturelle entre la plaine et la montagne. Cette fonction de frontière s'est accentuée au début de l'ère industrielle séparant les quartiers nord et sud. Plus près de nous et au fil des ans, la falaise s'est retrouvée insérée entre le développement urbain de deux quartiers importants de Montréal: St-Henri avec au sud la cour de triage Turcot et Notre-Dame-de-Grâce au nord avec la rue St-Jacques. Le fait d'être un escarpement abrupt, étroit et long, l'a en quelque sorte protégée contre un développement inapproprié.

Par contre, entre 1930 et 1980 et encore tout récemment, de nombreux déversements sauvages de déchets de toutes natures pour la plupart polluant, de même que de l'abattage d'arbres ont été effectués à même la falaise pour, entre autres choses, agrandir les terrains commerciaux du quartier Notre-Dame-de-Grâce.

En 1980, grâce à l'initiative de jardiniers de la ville de Montréal désireux de protéger cet espace naturel, la Ville a procédé à l'acquisition de la majorité des terrains situés sur la falaise et appartenant à la compagnie de chemins de fers « Canadian Pacific ». Un plateau central a été aménagé pour en faciliter l'accès. Quelques végétaux ont été plantés. De 1990 à 1994 grâce encore à l'initiative du Service des travaux publics

d'alors, des travaux de nettoyage, de stabilisation des pentes et de protection des végétaux existants ont été réalisés par les cols bleus. Lors de cet effort, 140 000 boutures d'arbustes ont été plantées par les jardiniers de la Ville et des tonnes de déchets ont été ramassés. Au bas mot plus de 2 000 000\$ ont été dépensés entre 1980 et 1994 pour amorcer les travaux d'aménagement de la falaise St-Jacques.

## **IMPORTANCE D'AMÉNAGER LA FALAISE ST-JACQUES**

À n'en pas douter, un espace vert naturel de cette envergure, est un bien inestimable pour toute la population de Montréal. La falaise St-Jacques est une pièce importante du réseau d'espaces verts de la ville de Montréal, de par sa localisation à mi-chemin entre le Mont-Royal et les rapides de Lachine. Sans la falaise St-Jacques, les montréalais et plus particulièrement les gens du Sud-Ouest, seraient privés d'un important lien vert entre la montagne et le fleuve.

Pour l'instant, cet espace vert est encore à l'état potentiel. Son devenir nécessite un effort supplémentaire de développement et de consolidation qui est considérable. D'une part les chemins sont impraticables, il y a encore des déchets, il n'y a pas de mobilier urbain, la végétation a subi des dommages importants par le vandalisme et les contrecoups du verglas. De plus, les terrains n'appartiennent pas tous à la Ville; en conséquence, les citoyens et citoyennes n'y ont pas accès.

On se doit de noter que la falaise St-Jacques continue de subir des dommages, dû au simple fait que les travaux d'aménagement entrepris depuis les années 80 ne se sont faits que sporadiquement. Les longs intervalles entre les travaux ont laissé croire que le territoire était vacant et de peu de valeur. Des plantes servant à stabiliser les pentes ont été arrachées pour être transplantées sur des terrains privés. Cette activité répréhensible, est devenue, en période de beau temps, une habitude dominicale où les gens cueillent par ignorance, dans un espace vert municipal, des végétaux qui ont été mis en terre à fort prix.

En conséquence, les terrains qui avaient été stabilisés se fragilisent à nouveau. Comme le terrain est laissé à lui-même pendant de longues périodes de temps, il devient propice à la croissance de l'herbe à poux, un des principaux vecteurs de la fièvre des foins. À l'exception de l'année 1998, celle de la tempête de verglas, aucun élagage n'y a été effectué. Plusieurs arbres affectés par le verglas n'ont pas encore reçus les soins nécessaires à une saine croissance, d'où l'urgence d'intervenir à très court terme. Encore une fois, la protection des acquis est une nécessité. Tout manquement à cet égard entraîne inévitablement une perte financière importante puisque après une longue période sans interventions, tout est à recommencer.

C'est pourquoi l'arrondissement Sud-Ouest désire ardemment s'associer à la Ville centrale pour mettre en œuvre une fois pour toute, cette politique de protection et enfin briser le cycle des éternels travaux de réparations sur la falaise.

## **RÉALISATIONS PASSÉES**

Il ne faut pas perdre de vue que ce projet a déjà une longueur d'avance, l'aménagement de la falaise ayant déjà bénéficiée de travaux préliminaires. En effet, au début des années 90, le Service des parcs de l'époque, mandaté par l'administration, a dressé un plan directeur conceptuel d'aménagement de la falaise St-Jacques. Par le fait même, le Service des parcs reconnaissait un statut particulier à la falaise, soit celui d'être un véritable espace vert. Des travaux ont d'ailleurs été accomplis à partir de ce plan. Techniquement, il constitue un guide important pour compléter l'aménagement de la falaise qui n'en est donc pas à ses débuts.

## **ACTIONS À COURT TERME**

À ce stade-ci, nous croyons qu'il est primordial d'entreprendre des actions visant la protection immédiate de l'ensemble de ce territoire pour le préserver contre d'autres agressions.

Notamment, dans un premier temps, on devra acquérir les terrains qui n'appartiennent pas encore à la Ville. Une façon serait de les obtenir par donation en utilisant les mécanismes fiscaux existants ou en développant le cas échéant des programmes ciblés facilitant de tel dons. L'acquisition de l'ensemble des terrains est essentielle pour permettre la protection physique des lieux. D'ici l'acquisition de l'ensemble, on pourrait entamer certains travaux de protection et de restauration.

Des travaux de nettoyage et de dépollution devront être entrepris sur les terrains qui appartiennent déjà à la Ville et poursuivis au fur et à mesure des nouvelles acquisitions.

Au chapitre de la dépollution, notons que les vieux pneus abandonnés sur le site constituent des lieux propices à l'éclosion d'insectes porteurs du virus du Nil. Des efforts de communication devront aussi être entrepris pour informer et sensibiliser les propriétaires des commerces limitrophes – en haut de la falaise – de l'importance de préserver cet espace vert. Ceci évitera que de malencontreux gestes d'expansions territoriales se produisent.

## **ACTIONS À MOYEN ET LONG TERME**

À plus long terme, d'autres gestes concrets doivent être posés pour assurer la pérennité de la falaise St-Jacques comme éco-territoire montréalais :

Pour que tous les montréalais de l'île puissent profiter de cet espace vert, il sera important de le relier aux autres arrondissements en créant un ou des liens. La falaise St-Jacques étant un long corridor boisé, il est nécessaire de sécuriser les lieux; l'installation de lampadaires et de téléphones publics contribuerait en ce sens à rendre les lieux plus sécuritaires. Les parcs publics doivent être des lieux agréables à utiliser; le confort des utilisateurs pourrait être augmenté en installant des bancs, des corbeilles à papier, des fontaines à boire et des haltes routières pour les piétons et les cyclistes.

Un éco-territoire présente, de facto, une dimension écologique. Pour compléter l'aménagement, des panneaux d'interprétation expliquant cet éco-système particulier devraient être mis en place à des endroits prédéterminés. Les citoyens profiteraient ainsi d'explications décrivant les bienfaits qu'ils retirent de l'utilisation d'un tel éco-système.

La falaise St-Jacques étant par nature une dénivellation, l'implantation de un ou plusieurs belvédères ou points d'observation privilégiés permettraient aux utilisateurs de découvrir des vues imprenables sur d'autres portions de la ville. On accéderait à ces belvédères par des sentiers pédestres.

La planification et la réalisation sont deux des trois dimensions nécessaires à la réalisation d'un espace vert. La troisième dimension, tout aussi importante est l'entretien. Il faut donc, d'ores et déjà, prévoir un budget d'entretien récurrent et progressiste proportionnel à l'importance de cet éco-territoire unique dans toute l'île de Montréal.

Nous réalisons que les idées précédemment énoncées sont de nature conceptuelle mais néanmoins élaborées. Ce serait à l'éventuel comité technique de se pencher sur le projet d'aménagement proprement dit.

Comme l'actuelle administration municipale a nommé la falaise St-Jacques éco-territoire, c'est qu'elle reconnaît l'importance que revêt cet endroit en tant qu'espace vert. Cette reconnaissance est perçue par le Sud-Ouest comme l'élément déclencheur que tous attendaient pour permettre la poursuite des travaux d'aménagement, de protection et d'entretien entamés il y a plus de vingt ans.

L'arrondissement Sud-Ouest a initié beaucoup d'interventions faites au fil des ans sur la falaise, il est donc naturel que l'on souhaite continuer à contribuer comme chef de file, au développement des concepts d'aménagement de la falaise et à leur mise en oeuvre.

Ceci correspond d'ailleurs en tous points aux vœux de la Ville exprimés dans le présent projet de politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels. L'arrondissement Sud-Ouest a déjà sur place une équipe technique multidisciplinaire prête à participer aux travaux du comité technique visant l'aménagement de la falaise St-Jacques.

Nous, les élus, formulons le souhait que la falaise soit aménagée et sommes tout disposés à collaborer avec les membres du comité exécutif pour que l'aménagement de la falaise soit une réussite.

Pour vous montrer cet esprit de continuité, nous vous invitons à visionner le film tourné lors des derniers travaux sur la falaise St-Jacques par l'équipe de la région Sud-Ouest de l'époque dont plusieurs des membres sont encore en place. C'est un témoignage éloquent de l'importance que revêt cet espace pour la population, l'administration et les employés de l'arrondissement Sud-Ouest.